

Madame Elisabeth BORNE
Première ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 12 décembre 2023

Madame la Première ministre,

L'article 24 de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (LFRSS 2023) accorde au titre de la solidarité nationale, le droit à des trimestres supplémentaires pris en compte pour la détermination du taux de calcul de la pension et la durée d'assurance dans leur régime de retraite aux assurés ayant accompli au moins dix années de service, continues ou non, en qualité de sapeur-pompier volontaire.

Un décret doit prochainement venir préciser les conditions et limites de cette bonification, notamment le régime auquel incombe la charge de valider ces trimestres lorsque l'assuré a relevé successivement, alternativement ou simultanément de plusieurs régimes d'assurance vieillesse de base.

C'est une décision très attendue chez les près de 200 000 femmes et hommes qui s'engagent en tant que volontaire sapeurs-pompiers dans nos territoires. En cette période de fin d'année, marquée par les célébrations des cérémonies de la Sainte-Barbe, sainte patronne des sapeurs-pompiers en France, nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet dans nos circonscriptions.

Cette mesure nécessaire vient **manifester la reconnaissance de la Nation pour l'engagement des sapeurs-pompiers pour la protection des populations et de la République.** Les derniers événements nous rappellent à quel point leur engagement est précieux. Souvent, ils sont les premiers à intervenir lors des catastrophes naturelles, ce fut le cas ces dernières semaines lors des phénomènes de crues intenses que notre pays a connu, mais également lors des émeutes qui se sont déroulées en France entre fin juin et début juillet. Sans oublier toutes les missions qu'ils mènent au quotidien.

Vous le savez, leur activité est dangereuse et ils font face à de multiples menaces toujours plus nombreuses. Nous constatons également avec un mélange d'incompréhension et de colère, qu'**ils font face de plus en plus aux incivilités et agressions lors de leurs interventions.** Selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, organisme dissous depuis, le nombre de pompiers agressés n'a cessé d'augmenter passant, tout effectif confondu (sapeurs-pompiers professionnels, militaires et volontaires) de 899

sapeurs-pompiers agressés en 2008 à 3 411 en 2018. Il est donc important de manifester notre soutien et notre reconnaissance à leur égard.

Par ailleurs, la création d'une bonification de trimestre de retraite doit **renforcer l'attractivité du dispositif de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires**. C'est un enjeu majeur alors que la durée moyenne d'engagement stagne et que les besoins sont toujours plus forts.

C'est également une **mesure de justice** en direction de citoyens qui, par leur engagement pendant plusieurs années ou décennies, ont accepté des contraintes lourdes sur leur vie familiale et personnelle, en faisant toujours primer l'intérêt général, parfois au péril de leur vie.

Les députés Les Républicains ont contribué et soutenu cette mesure. Par conséquent, **nous appelons donc à votre vigilance sur la rédaction de ce décret**. Selon l'actuel projet élaboré par la Direction de la sécurité sociale, celui-ci se limiterait à compenser des manques de trimestres pour les sapeurs-pompiers volontaires disposant de carrières hachées. **Ceci reviendrait à trahir ce qui a été adopté dans la loi et écarterait la quasi-totalité des sapeurs-pompiers volontaires de ce dispositif**.

C'est pourquoi par ce courrier **nous souhaitons soutenir l'initiative de la Fédération Nationale des sapeurs-pompiers de France**, dont son Président, M. Jean-Paul BOSLAND vous a récemment écrit à ce sujet, afin que vous puissiez apporter une réponse positive à leur demande.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Première ministre, en l'expression de notre haute considération.

Virginie DUBY MULLER
Député de Haute-Savoie

Anne-Laure BLIN
Député de Maine-et-Loire

V. Duby-Muller



Liste des cosignataires

- **Olivier MARLEIX, Député d'Eure-et-Loir et Président du groupe LR à l'Assemblée nationale**
- **Yannick NEUDER, Député de l'Isère**
- **Jérôme NURY, Député de l'Orne**
- **Véronique LOUWAGIE, Député de l'Orne**
- **Nicolas FORISSIER, Député de l'Indre**
- **Jean-Pierre VIGIER, Député de Haute-Loire**
- **Alexandre VINCENDET, Député du Rhône**
- **Francis DUBOIS, Député de Corrèze**
- **Nicolas RAY, Député de l'Allier**
- **Vincent ROLLAND, Député de Savoie**
- **Isabelle VALENTIN, Député de Haute-Loire**
- **Fabrice BRUN, Député de l'Ardèche**
- **Emmanuelle ANTHOINE, Député de la Drôme**
- **Éric PAUGET, Député des Alpes-Maritimes**
- **Frédérique MEUNIER, Député de Corrèze**
- **Émilie BONNIVARD, Député de Savoie**
- **Hubert BRIGAND, Député de Côte-d'Or**
- **Julien DIVE, Député de l'Aisne**
- **Michel HERBILLON, Député du Val-de-Marne**
- **Vincent DESCOEUR, Député du Cantal**
- **Justine GRUET, Député du Jura**
- **Jean-Yves BONY, Député du Cantal**
- **Josiane CORNELOUP, Député de Saône-et-Loire**
- **Fabien DI FILIPPO, Député de Moselle**
- **Thibault BAZIN, Député de Meurthe-et-Moselle**
- **Ian BOUCARD, Député du Territoire de Belfort**
- **Nathalie SERRE, Député du Rhône**
- **Antoine VERMOREL-MARQUES, Député de la Loire**
- **Xavier BRETON, Député de l'Ain**
- **Christelle PETEX-LEVET, Député de Haute-Savoie**
- **Valérie BAZIN-MALGRAS, Député de l'Aube**
- **Alexandre MARTIN, Député des Alpes-Maritimes**
- **Stéphane VIRY, Député des Vosges**
- **Marc LE FUR, Député des Côtes-d'Armor**
- **Jean-Pierre TAITE, Député de la Loire**
- **Isabelle PÉRIGAULT, Député de Seine-et-Marne**
- **Maxime MINOT, Député de l'Oise**
- **Victor HABERT-DASSAULT, Député de l'Oise**
- **Raphaël SCHELLENBERGER, Député du Haut-Rhin**
- **Philippe JUVIN, Député des Hauts-de-Seine**
- **Jean-Louis THIÉRIOT, Député de Seine-et-Marne**
- **Aurélien PRADIÉ, Député du Lot**
- **Jean-Luc BOURGEAUX, Député d'Ille-et-Vilaine**